

DEMANDE D'AIDE À LA RENTRÉE SCOLAIRE LORS DE L'ENTRÉE EN CLASSE DE CP

Afin de permettre le versement de l'aide à la rentrée scolaire, merci de remplir le cadre réservé aux parents et de retourner le présent formulaire à la Mairie de Colmar - Service de l'Enseignement primaire, 1 place de la Mairie BP 50528, 68021 COLMAR Cedex

Pour obtenir l'aide, votre enfant doit être présent le 1^{er} jour de la rentrée des classes. La Direction de l'école nous transmettra la liste des élèves présents la jour de la rentrée scolaire.

Pièces à joindre :

- un Relevé d'Identité Bancaire,
- une copie d'un justificatif de domicile **datant de moins de trois mois** (Avis d'imposition, facture Vialis...)
- si vous avez d'autres enfants scolarisés en élémentaire et si vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu : **votre dernier avis d'imposition (la mention « non imposable à l'impôt sur le revenu » doit figurer sur l'avis d'imposition)**
- un certificat de scolarité (uniquement pour les élèves colmariens scolarisés **hors de Colmar**),

CADRE RÉSERVÉ AUX PARENTS

Mme, M.
agissant en qualité de - mère - père - tuteur (rayer la mention inutile)

domicilié(e)

Tél. :

Mail :

NOM et Prénom de L'ÉLÈVE

domicilié(e)

né(e) le Garçon Fille (cochez la case correspondante)

Etablissement scolaire

Autres enfants de la famille scolarisés en école élémentaire : Attention, seulement si vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu

Nom	Prénom	Classe fréquentée	Ecole fréquentée

Le
Signature des parents ou du tuteur



Précision importante : Cette demande est à retourner avant le 8 octobre 2021
Le versement sera effectué en janvier 2022.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Pièces jointes au dossier :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> RIB | <input type="checkbox"/> Avis d'imposition (si besoin) |
| <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile | <input type="checkbox"/> Certificat de scolarité (si besoin) |
| <input type="checkbox"/> Présence de l'élève le 1 ^{er} jour de classe | |

Date de traitement : Dossier saisi par :

Montant de l'aide : 75 € 100 €

Observations :

Protection des données personnelles :

Les informations collectées dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement par la Ville de Colmar aux fins de gérer les demandes d'aide.

Les destinataires des données sont la Direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse de la Ville de Colmar et, dans certains cas, le Trésor Public. Les données nécessaires à l'accomplissement de l'objectif poursuivi sont archivées pour une période pouvant aller jusqu'à 10 ans dans le cadre gestion de la comptabilité.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit à l'effacement et d'un droit à opposition pour motifs légitimes. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et exercer vos droits, consultez notre Politique de protection des données sur le site internet www.colmar.fr